

Mercredi 19 Octobre 2016 - n°104

Energie - Comprendre la nouvelle « Convention des Maires pour le Climat et l'Energie »

Economie - Rencontre du réseau des Villes-Cathédrales le 16 novembre

Economie - Rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales. Extraits de la réponse de Caroline Cayeux, présidente de Villes de France

Economie - Les collectivités territoriales envisagent une réduction de leurs effectifs

Education - Social - Former les agents publics à la lutte contre l'illettrisme

Europe - Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #2

Economie - Trophées de la redynamisation des centres-villes

Economie - Pour 50% des communes, la compétence « Eau et assainissement » est déjà exercée par l'EPCI

Economie - Un Guide de « France Libertés » sur la Gestion des eaux pluviales en milieu urbain

ENERGIE



Comprendre la nouvelle « Convention des Maires pour le Climat et l'Energie »

L'association *Villes de France* était représentée à Bruxelles le 12 octobre 2016 à l'occasion de deux réunions d'information clarifiant les modalités d'application de la nouvelle version de la « Convention des Maires pour le climat et l'énergie ». Ce document, devenu plus touffu et précis, a été refondu de manière conséquente en 2015 dans le contexte de la COP 21, notamment pour une meilleure prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les espaces urbains (vagues de chaleur, inondations, catastrophes naturelles, gestion de l'eau, etc). D'un point de vue formel, ces deux réunions d'experts étaient moins politiques

que celles des années passées avec, on s'en souvient, les séances de signatures collectives de conventions par des centaines de maires en écharpe venus de toute l'Europe dans l'hémicycle du Parlement. Cependant, ces deux ateliers ont été l'occasion pour la Commission européenne de présenter les innovations engendrées par la réforme. *Ondes urbaines* revient plus précisément cette semaine sur ces nouveautés.

Villes de France reste partenaire de la convention

Villes de France était devenue le 18 mai 2010 une structure officielle de soutien de la Convention des maires. L'association s'était alors engagée, en signant un accord de partenariat avec la Commission européenne, à promouvoir la « Convention des Maires » auprès de ses membres à travers ses outils de communication et à assurer le suivi des évolutions du dispositif pour ses membres. Cette « Convention des maires » était alors une initiative de la Commission européenne (DG Energie et Transport) qui encourageait les maires à s'engager volontairement à diminuer de plus de 20% les émissions de gaz à effets de serre sur leur territoire. Plus de 7000 autorités locales européennes (dont 105 villes et intercommunalités françaises) se sont déjà engagées à atteindre cet objectif en 2016. Depuis l'année passée, les problématiques liées aux changements climatiques et à la notion de « résilience » ont été ajoutées. Dans le cadre de la « nouvelle convention intégrée des maires pour le climat et l'énergie », les villes signataires s'engagent maintenant à prendre des mesures pour soutenir la mise en œuvre des nouveaux objectifs de l'UE de 2030 (réduction de 40% des émissions), ainsi qu'une approche commune combinant à la fois la « lutte contre l'atténuation » et « l'adaptation au changement climatique ». De manière générale, parmi les points positifs de cette réforme pour les villes signataires et membres de *Villes de France*, des financements seront mieux ciblés aux besoins des collectivités acceptant le dispositif (voir la note de la Commission européenne pour le détail complet). En effet, avoir signé cette convention est devenu dorénavant un avantage comparatif déterminant par les villes engagées pour remporter les appels à projets de certains fonds européens. De plus, l'émergence de la notion de « résilience » pour intégrer la prévention des risques dans le texte de la nouvelle convention - dont les inondations - doit être clairement perçue comme un succès significatif pour *Villes de France* à l'heure de la prise de compétence « GEMAPI » au 1er janvier 2018 par les territoires français.

Les modalités d'adhésion et l'élargissement des objectifs

Les maires et les présidents d'EPCI français sont invités à adhérer, quand ils le souhaitent, à la nouvelle « Convention des maires pour le climat et l'énergie » pour relever un « triple défi », soit :

1- réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030, essentiellement grâce à une meilleure gestion locale de l'énergie s'appuyant sur des mesures d'efficacité énergétique, des solutions intégrées intelligentes et la promotion des énergies renouvelables ;
2- améliorer leur résilience, à la fois en atténuant les conséquences du changement climatique et en s'adaptant à celles-ci ;

3- et partager leur vision, leurs résultats, leur expérience et leurs savoir-faire avec leurs homologues des collectivités

locales et régionales dans l'Union européenne et au-delà, grâce à une coopération directe et à des échanges entre pairs, en nouant des partenariats internationaux avec d'autres régions du monde à la faveur de la Convention mondiale des maires (initiative lancée lors de la COP 21 par Maros Sefcovic, le vice-président de la Commission européenne responsable de l'Union de l'énergie, et par Michael R. Bloomberg, l'envoyé spécial des Nations Unies pour le climat et ancien maire de New York).

Possibilité de signer à plusieurs villes

Le 12 octobre 2016, la matinée de travail planifiée par Commission européenne (dont les échanges sont toujours accessibles en vidéo sur le lien suivant, et dont les présentations sont disponibles depuis le 17 octobre sur ce lien) était destinée dans un premier temps aux techniciens ayant en charge les étapes de mise en place concrète dans les territoires, c'est-à-dire du plan d'action (soit le « PAEDC » qui doit nécessairement intervenir deux ans après la signature) aux rapports d'avancement (tous les deux ans après l'adoption du « PAEDC »). Diverses expériences d'application de la convention dans des villes européennes ont été évoquées, dont notamment celles de la ville de Rouen. Désormais, le « reportage » est un peu plus encadré qu'auparavant. Les détracteurs de cette Convention des Maires, souvent à l'initiative de dispositifs concurrents, avaient reproché au lancement de l'opération le caractère parfois très déclaratif des engagements prononcés par les élus, et ce n'est plus le cas désormais avec un reportage précis. Cependant, malgré un jargon parfois déroutant pour remplir ces documents de reportage, les informations chiffrées demandées ne sont pas très éloignées, ni plus exigeantes, de celles qui apparaissent déjà dans les Plans Climat Air Energie Territorial adoptés par les villes et les intercommunalités françaises.

Dans un second temps, un atelier l'après-midi au Centre de conférences Albert Borschette a été l'occasion de présenter les financements possibles pour mettre en œuvre cette convention, des initiatives exemplaires d'application de la convention en Europe, et aussi certaines nouvelles orientations dédiées pour les « *villes petites et moyennes* ». En effet, l'accession des « *petites et moyennes villes* » fera désormais l'objet d'une attention particulière du nouveau dispositif selon les propos des différents intervenants de la Commission européenne (Colin Wolfe, chef d'unité de la DG Regio ; Beatriz Yord, cheffe d'unité de la DG Climat ; et Brigit Georgi, de l'Agence européenne pour l'environnement). Bien sûr, la nouvelle Convention des Maires restera toujours ouverte à toutes les autorités locales, démocratiquement constituées par des représentants élus, quelle que soit leur taille et quel que soit le stade de mise en œuvre de leurs politiques en matière d'énergie et de climat. Mais il faut signaler une nouveauté, et qui ne sera pas forcément simple à mettre concrètement en place : ces collectivités locales pourront également décider d'adhérer à l'initiative en tant que « *groupe de signataires* », si elles estiment ne pas avoir l'ingénierie en interne pour le suivi régulier de cette convention. Ces dernières pourront alors soumettre un « *Plan d'action groupé en faveur de l'énergie durable et du climat* », en s'engageant soit individuellement (option 1) ou collectivement (option 2) à l'objectif de réduction des émissions de CO2. En parallèle, une réflexion serait en cours à la Commission européenne pour déléguer éventuellement aux échelons régionaux une ingénierie pour ces villes petites et moyennes signataires. Preuve que la Convention des Maires reste une priorité pour l'Union européenne.

Pour en savoir plus :

- Le site de la convention des maires (site officiel)
- Le Document d'engagement et le Formulaire d'adhésion
- La brochure de présentation de la Convention en français.

ECONOMIE



Rencontre du réseau des Villes-Cathédrales le 16 novembre

Le réseau Villes-Cathédrales, animé par l'association Villes de France, vous invite à la rencontre annuelle du réseau qui se déroulera le mercredi 16 novembre prochain dans l'après-midi, au palais ducal à Nevers : « **Des cathédrales belles, belles, belles : Des enjeux de la restauration et des animations artistiques** ». La première table-ronde évoquera les enjeux de la restauration en termes de financement, de réglementation, d'organisation avec les parties prenantes et de retombées touristiques. Par exemple, les moyens de mobiliser les fonds européens seront évoqués en revenant sur l'exemple de la restauration de la nef de la cathédrale de Chartres. Une pause-café permettra à des entreprises de se présenter (crowdfunding et application) tandis que l'exposition photographique itinérante « *La Cathédrale : « objet » urbain ?* » sera inaugurée. Une seconde séquence, plus courte, portera sur des animations artistiques originales pour mettre en valeur l'édifice comme l'illumination de la cathédrale à la bougie. Enfin, une visite de la cathédrale de Nevers sera

organisée.

Voir le programme de cette rencontre.

ECONOMIE



Rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales. Extraits de la réponse de Caroline Cayeux, présidente de Villes de France

La Cour des Comptes a communiqué la semaine passée son rapport public thématique 2016 sur les Finances publiques locales. Sur le fond, les sages de la rue Cambon constatent un redressement provisoire de la situation des finances locales en 2015, une perspective « *globalement optimiste et en trompe l'œil* » a réagi Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, présidente de *Villes de France*, qui avait été consultée en amont, et amenée à donner des observations sur le pré-rapport.

Même si le bloc local a effectivement contribué de manière importante à réduire le déficit public (du fait du ralentissement des dépenses de fonctionnement, mais aussi de la poursuite de la baisse des investissements), *Villes de France* ne cesse de souligner qu'il existe une grande hétérogénéité de situation financière entre collectivités, et qu'il existe des différences remarquables entre strates.

A titre d'exemple, les villes intermédiaires ont plutôt eu tendance à anticiper le non renouvellement systématique des fonctionnaires partant en retraite, ce qui contribue à contenir leurs charges de fonctionnement. Cette tendance est valable depuis le début du mandat et globalement, pour les adhérents de *Villes de France*, la progression de ces charges est de presque un point inférieure (en moyenne annuelle) par rapport à l'ensemble du bloc communal.

Dans les extraits de sa réponse à la Cour des Comptes (cf. p. 351 en annexe), Caroline Cayeux souligne qu'en l'absence de marges de manœuvres fiscales, et avec la réduction continue des concours financiers de l'État, les villes et leurs intercommunalités doivent naturellement travailler à une meilleure discipline organisationnelle.

Mais dans une logique de réduction et d'efficacité de la dépense publique locale, « *il devient indispensable de s'interroger sur les conséquences réelles des normes entourant le personnel territorial* », ajoute-t-elle, puisque les dépenses de personnel sont à la fois la variable la plus importante et la plus rigide de la dépense locale.

Aussi, *Villes de France* a dans sa réponse préalable regretté que la Cour ait évité de mesurer les gains permis par certaines mesures qui permettraient d'alléger de manière substantielle les contraintes de gestion au niveau local, comme le développement de la rupture conventionnelle, le rétablissement du jour de carence, l'amélioration significative de la gouvernance de la formation pour plus d'efficacité, ou encore l'avenir des cotisations de retraites des agents des collectivités locales, et les autres coûts supportés par le maire « employeur »...

L'abrogation des dispositions législatives autorisant les collectivités locales à conserver un temps de travail inférieur à la durée réglementaire (en dehors des situations de pénibilité au travail) permettrait effectivement de réduire les disparités persistantes entre l'ensemble des actifs, et d'améliorer la productivité du service public. Dans un communiqué de réaction, *Villes de France* a d'ailleurs appelé l'Etat à clarifier sa position sur l'application de la règle des 1607 heures annuelles, et à harmoniser les pratiques entre départements.

[Consulter le rapport public thématique 2016 sur les FPL](#)

ECONOMIE



Les collectivités territoriales envisagent une réduction de leurs effectifs

En 2016, près d'une collectivité locale sur deux (44 %) prévoit de réduire ses effectifs, une part en très forte hausse par rapport à 2015, où seule une sur quatre (26 %) envisageait de le faire, selon le dernier « *baromètre RH des collectivités locales* », réalisé par le Pôle public du groupe Randstad France en partenariat avec l'association *Villes de France*, l'Assemblée des Communautés de France et La Gazette des Communes. Depuis le premier baromètre en 2012,

jamais la proportion de collectivités anticipant un recul de leurs effectifs n'avait été aussi importante. Ce résultat inédit doit s'interpréter à la lumière de la baisse des dotations versées par l'Etat aux collectivités, désormais engagée dans sa troisième année consécutive. D'ici 2017, la baisse cumulée de l'enveloppe des dotations globales de fonctionnement (DGF) devrait en effet atteindre 27 milliards d'euros. Malgré l'amélioration de la situation financière des collectivités soulignée par la Cour des Comptes dans son récent rapport, ce manque à gagner affecte la politique de gestion des ressources humaines (GRH) de la très grande majorité d'entre elles. Elles sont 60 % à avoir déjà réduit leurs charges de fonctionnement en 2016 tandis que 30 % prévoient de le faire d'ici la fin de l'année, révèle le baromètre annuel. Autre résultat significatif, la part des communes constatant une dégradation de leur climat social (52 %) est en forte hausse sur un an (+ 9 points).

Pour lire le [communiqué de presse](#) et l'[enquête](#).

EDUCATION - SOCIAL



Former les agents publics à la lutte contre l'illettrisme

La ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, alerte l'association *Villes de France* sur les situations d'illettrisme et propose suite à la décision du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté de former les agents publics à déceler et accompagner ces situations.

Près de 6 millions de personnes rencontrent aujourd'hui en France des difficultés dans la maîtrise du français, dont 3 millions sont confrontées à l'illettrisme, en

incluant les outre-mer, où la situation est encore plus préoccupante. Ces situations constituent un frein important à l'égal accès aux droits de tous et entravent l'autonomie des personnes dans leurs démarches administratives. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a à cet effet développé une formation digitale gratuite portant sur les enjeux de l'illettrisme, la manière d'en déceler des indices révélateurs et la façon d'aborder cette question avec les personnes concernées pour leur proposer des solutions.

A partir du site Internet : <http://anlci-elearning.com>, deux modules sont proposés :

- Le module « Illettrisme, notions de base », qui s'adresse à ceux qui occupent des fonctions d'accueil (agents de mairie, de préfecture, des caisses d'allocations familiales, etc.) et qui sont susceptibles de rencontrer des personnes en difficulté avec les savoirs de base.
- Le module « Illettrisme, formation approfondie », qui concerne les professionnels chargés de l'orientation et de l'évolution professionnelle (conseillers en évolution professionnelle des Fongecif ; Pôle emploi, missions locales...).

EUROPE



Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #2

La seconde édition de la newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » est parue. Pour rappel, ce bimensuel réservé aux adhérents Villes de France revient sur les politiques européennes et les opportunités de financements.

Au sommaire cette semaine : un article sur l'adoption de l'Accord de Paris par l'Union Européenne, un point sur le pass inter-rails gratuit pour les jeunes et un article sur l'Agenda urbain, avec une nouvelle plateforme et de nouveaux partenariats. Egalement, un exemple d'initiative européenne avec Evreux et la construction d'un centre de loisirs et d'accueil périscolaire, financé par du FEDER et enfin, les appels à projets, les documents utiles et l'agenda européen.

Pour rappel, trois rencontres seront organisées au cours de l'année. La première « Matinée Europe » de Villes de France se déroulera le 6 décembre à Paris et portera sur le thème de l'économie circulaire.

Pour vous inscrire à cette newsletter (si votre collectivité est adhérente Villes de France), merci d'écrire à : [\[email protected\]](#)

ECONOMIE



Trophées de la redynamisation des centres-villes

L'association Villes de France est partenaire de la 1^{ère} édition des Trophées de la redynamisation des centres-villes, événement co-organisé par Le Courrier des maires et La Gazette des communes. Sujet au cœur des préoccupations de nos membres, la revitalisation des cœurs de ville avait fait l'objet de nos Rendez-vous de l'intelligence locale en mars 2016, qui avaient connu une forte mobilisation. Ces trophées seront décernés le 2 décembre prochain pour récompenser et mettre en valeur les bonnes pratiques de redynamisation des centres villes. Les collectivités peuvent candidater à ces Trophées **avant le 4 novembre** afin de devenir lauréat et de valoriser les actions du territoire.

Neuf catégories sont disponibles dont cinq thématiques : la mobilité et les transports, la vie économique et le commerce de proximité, le projet immobilier / rénovation du patrimoine urbain, la dynamique digitale au service de la ville, et

enfin l'animation événementielle et culturelle. Pour finir, les catégories « Villes de moins de 25 000 » et « Villes de 25 000 à 100 000 habitants » permettront de récompenser les villes de taille infra-métropolitaine, particulièrement affectées par des problématiques de dévitalisation des centres-villes, qui ont témoigné de créativité et d'ambition dans leurs politiques locales.

Pour les collectivités adhérentes Villes de France, la fédération dispose de 10 invitations gratuites. Envoyer un email à [\[email protected\]](#)

[En savoir plus.](#)

ECONOMIE



Pour 50% des communes, la compétence « Eau et assainissement » est déjà exercée par l'EPCI

Le 29 septembre 2016, l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, mis en œuvre par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) avec l'appui des services de l'État, a publié son cinquième rapport sur les données 2013 des services. Selon cette enquête, pour la moitié des communes, les compétences « eau et assainissement » sont déjà exercées en intercommunalité. Comme le rappelle le communiqué de l'ONEMA, la loi NOTRe du 7 août 2015 confie aux établissements publics de

coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre la responsabilité d'exercer les compétences « eau et assainissement » d'ici le 1^{er} janvier 2020. En 2013, cependant, cette responsabilité reste encore assurée directement

par 50 % des communes. Pour suivre cette révolution institutionnelle, l'observatoire a créé deux indicateurs qui seront désormais calculés chaque année à l'échelle nationale.

D'une part, le taux de gestion intercommunale : il mesure le pourcentage de communes ayant transféré toutes leurs compétences « eau et assainissement » à l'échelon intercommunal : en stagnation autour de 50% depuis des années, il devrait atteindre 100 % à l'échéance 2020.

D'autre part, le taux de rationalisation des services : il mesure le nombre moyen de contrats d'exploitation gérés par autorité organisatrice : ciblé sur les EPCI à fiscalité propre, il s'établit pour 2013 à environ deux entités de gestion par collectivité ; il devrait d'abord évoluer à la hausse en 2020 et traduire la diversité des situations organisationnelles (plusieurs opérateurs publics ou privés opérant chacun sur une partie du territoire de desserte) héritées des communes adhérentes à leur nouvelle intercommunalité. Avec la loi, selon l'ONEMA, une majorité des autorités organisatrices va probablement organiser son service autour d'un unique mode de gestion et d'un unique opérateur.

ECONOMIE



Un Guide de « France Libertés » sur la Gestion des eaux pluviales en milieu urbain

Pour favoriser l'adaptation des villes au changement climatique, France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand a élaboré une brochure, synthétique et très claire, à destination des collectivités locales sur la gestion des eaux pluviales en milieu urbain, dans le cadre de l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif. En effet, les villes sont en première

ligne du changement climatique. Les eaux pluviales, par leur capacité à atténuer les températures et leur contribution essentielle au bon fonctionnement du cycle de l'eau, constituent un levier précieux de l'adaptation des villes aux effets de ces dérèglements. A signaler, de nombreuses collectivités sont mises à l'honneur à travers des réalisations concrètes, dont de la CA du Douaisis, Valenciennes, Rennes, Asnières-sur-Seine, Noisy-le-Grand, et Saint Ouen.

Télécharger la brochure « [Gestion des eaux pluviales en milieu urbain](#) : engagez-vous dans la lutte contre le changement climatique »

AGENDA

Jeudi 20 octobre – Belfort

Rencontre des acteurs de l'habitat, « *Quels leviers pour renforcer l'attractivité résidentielle de Belfort et de son agglomération ?* » **Jeudi 3 novembre** – Boulogne-sur-Mer

Rencontre nationale CNER-CGET-CDC : « *Développement économique et quartiers prioritaires de la politique de la ville* » **Mardi 8 novembre** - Paris

Rendez-vous de l'intelligence locale : [Bâtir la fonction publique territoriale de demain](#)

[Le programme](#)

[Inscription](#) **Mercredi 16 novembre**– Nevers

Rencontre annuelle du réseau des Villes-Cathédrales « *Des cathédrales belles, belles, belles : Des enjeux de la restauration et des animations artistiques* »

[En savoir plus.](#)

Jeudi 17 novembre – Paris

Forum numérique des Collectivités Locales, organisé par La Gazette des Communes, Villes de France partenaire de l'événement **Vendredi 2 décembre** – Paris

Cérémonie de remise des Trophées de la redynamisation des Centres-villes, Villes de France partenaire de l'événement

[En savoir plus](#) **Mardi 6 décembre** – Paris

« *Matinée Europe* » de Villes de France sur l'économie circulaire **Mardi 13 décembre** – Paris

Séminaire annuel du Réseau Europe Urbain, Villes de France membre du réseau